



Maître d'ouvrage : Pays / Commune
Maître d'œuvre : Commune de MOOREA - MAIAO
Dessin et infographie : Eric POISIGNON (SAU) / Laura UGOLINI (SAU)
Fonds cartographiques : Service de l'urbanisme
Copie certifiée conforme
(Arrêté n° 2009 / CM du 10 septembre 2021)
(Publication au J.O.P.F. n° 75 du 17 septembre 2023, p. 22263)

- Légende :**
- Bande des 70 mètres (vitesse réduite à 5 noeuds)
 - Accès à la mer :
 - Accès public à la baignade
 - Accès public au littoral
 - Accès public pour la mise à l'eau
 - Zones à vocation de pêche durable et équilibrée
 - Zone de gestion des ressources par le Comité de gestion de pêche de Moorea
 - Zones à vocation de protection de l'environnement
 - Zones de protection
 - Zones de repos des cétacés
 - Zone de réserve scientifique
 - Zones à vocation sécuritaire, environnementale et touristique
 - Balisage
 - Chenal de navigation
 - Périmètre de police des baignades (300 mètres)
 - Réseaux
 - Récif frangeant
 - Gestion par le Port autonome de Papeete
 - Zone touristique UT du P.G.A.
 - Zone Ndd du P.G.A.

